

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JANVIER 2022**

Délibération
n°2022.01.002.B

**Attribution du marché
portant sur la révision du
SCOT/PCAET et la
réalisation du PLUI à 38
valant plan de mobilité**

LE DOUZE JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et en visio-conférence suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 06 janvier 2022

Secrétaire de Séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Vincent YOU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) : Michel BUISSON, Dominique PEREZ, Vincent YOU

URBANISME

Rapporteur : Monsieur GERARDI

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PORTANT SUR LA RÉVISION DU SCOT/PCAET ET LA RÉALISATION DU PLUi A 38 VALANT PLAN DE MOBILITÉ

Par délibération du 11 mars 2021, le conseil communautaire a prescrit la révision du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) intégrant le plan climat air énergie territorial.

Lors de la même séance, l'assemblée délibérante a autorisé le lancement de l'élaboration du PLUi portant sur l'intégralité du périmètre de la communauté d'agglomération valant plan de mobilité.

Une consultation a été initiée en juin 2021 en distinguant deux lots :

- un lot 1 sur l'élaboration au plan technique des deux documents de planification ;
- un lot 2 sur le volet concertation et communication.

Lot 1- Elaboration des documents d'urbanisme

Trois offres ont été déposées par les groupements Algoé, Atopia et Planed.

Après une première phase de questionnement de ces 3 candidats, celle d'Atopia a été écartée comme étant insuffisante. Elle prévoit notamment un nombre de jours notoirement insuffisants sur l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation et les documents graphiques du PLUi.

Une seconde phase de négociation a été entamée avec les sociétés dont Algoé et Planed sont mandataires.

A l'issue de cette phase, l'analyse des critères du règlement de consultation portant sur :

- La qualité et précision de la méthodologie ;
- La qualité à mobiliser les données approfondir le diagnostic notamment mobilités ;
- La qualité de l'accompagnement à définir et traduire les enjeux du territoire ;
- La qualité de l'organisation proposée dans le pilotage des intervenants/pluridisciplinarité de l'équipe ;
- La qualité des moyens humains CV et personnes affectées aux différentes phases.

Cela a conduit à proposer le choix du groupement dont le mandataire est Algoé sise 9 bis route de champagne CS 60208 à Ecully (69134).

Le groupement Algoé est constitué avec les bureaux d'études suivants :

- Algoé (75) sur SCOT/PCAET, PLUi, finalisation des pièces ;
- Atelier Urbanova (79) sur documents graphiques et OAP du PLUi ;
- Mosaïque environnement (69) pour l'évaluation environnementale ;
- Atelier de l'empreinte (17) sur le paysage ;
- Bérénice sur le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) du SCOT ;
- CODRA (92) sur le plan de mobilité ;
- Artelia (75) pour le schéma directeur énergétique ;
- ECO2initiative (75) pour le bilan de gaz à effets de serre ;

- Solagro (31) pour le volet énergie climat agricole et forestier.

Le montant total de l'offre sur ce lot 1 est de 784 500 € HT qui se décomposent en :

- 769 900 € HT pour la tranche ferme ;
- 14 600 € HT pour la tranche optionnelle sur l'opportunité du déploiement d'un réseau de chaleur.

Lot 2- Communication-concertation

Après une première consultation infructueuse, une offre a été formulée lors de la seconde.

Le candidat est le bureau d'études Public(s) sis 236 boulevard de Tessé à Toulon (83000).

L'offre correspond aux demandes du CCTP et peut être acceptée au regard des critères du règlement de consultation.

Le montant total de l'offre sur ce lot 2 est de 70 925 € HT qui se décompose en :

- 55 925 € HT pour la tranche ferme ;
- 15 000 € HT pour la tranche optionnelle sur une approche qualitative du diagnostic du territoire.

La commission d'appel d'offres réunie le 16 décembre 2021 a retenu les offres du groupement dont le mandataire est Algoé pour le lot 1 et du bureau d'études Public (s) pour le lot 2.

Le budget de l'autorisation de programme (AP) 61 plans et programme

Les questionnements et négociations avec les bureaux d'études ont permis de faire baisser l'offre du candidat qu'il est proposé de retenir de 47 000€.

Le montant cumulé des deux lots est de 990 990€ TTC sans les tranches optionnelles et de 1 026 510 € TTC avec les tranches optionnelles.

Le budget de l'AP 61 est de 900 000 € TTC.

Ce budget n'a pas tenu compte de la récupération de la TVA qui intervient sur les études d'urbanisme ainsi que des recettes attendues.

S'agissant des subventions, 30 000 € ont été attribués au titre de la dotation générale de décentralisation sur le SCOT.

Sur le volet urbanisme et santé, 8 000 € ont été accordés par la DREAL.

La DRAC est sollicitée à hauteur de 50% sur l'élaboration des périmètres délimités des abords de monuments historiques soit 7 500 €.

La dotation générale de décentralisation sera perçue sur le PLUi.

Les recettes devraient pouvoir couvrir le surcoût par rapport au montant de l'AP qu'il sera proposé de mettre en adéquation avec les dépenses.

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le lot n°1 relatif à l'élaboration au plan technique des deux documents de planification au groupement dont Algoé sise 9 bis route de Champagne à Ecully (69134) est le mandataire et le lot n°2 volet concertation et communication à la SAS Publics sise 236 boulevard de Tessé à Toulon (83000).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI, conseiller délégué en charge de la commande publique, à signer les marchés considérés et tous les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense sur l'AP 60 Plans et programmes

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 14 janvier 2022	<u>Affiché le :</u> 14 janvier 2022